

des commissions indépendantes dont les décisions trop souvent n'avaient ni rime ni raison. C'était à nous, semblait-il, de prouver que les commissions avaient tort.

J'ai inscrit au *Feuilleton* un bill d'intérêt public qui, j'espère, sera débattu au cours de la session; il traite de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Ce n'est toutefois qu'un des sujets qui réclament un examen. Selon moi, il faudrait juger l'ensemble des rouages électoraux comme un tout, et on ne peut le faire que si la mesure est renvoyée au comité. S'il est impossible de le faire maintenant, j'ose croire que ce sera le sujet que le gouvernement décidera d'envoyer au comité la prochaine fois.

Lorsque le comité étudiera la loi, j'espère qu'il examinera un problème particulièrement difficile: celui de la diffusion des résultats électoraux sur la côte atlantique avant la fin du scrutin dans les Prairies et sur la côte Pacifique. Tant que nous avons seulement à faire à la radio et au réseau de télévision de CTV et de Radio-Canada, nous n'avons pas à nous inquiéter, car ils ont pu imposer le black-out des nouvelles, ce qui me paraît tout à fait normal. A mon avis, le régime qui prévaut chez nos voisins du Sud est absolument ridicule. Par exemple, les Californiens connaissent, des heures avant la fin du scrutin, les premières tendances qui se manifestent dans les États de l'Atlantique. A notre époque, on vote plutôt durant les trois dernières heures du jour consacrées aux élections, en particulier dans ces centres urbains. Il leur suffit de brancher la télévision pour savoir comment la situation se présente ailleurs. C'est particulièrement vrai lorsque les élections se tiennent en été. Un grand nombre de partisans d'une tendance donnée vont changer d'avis. C'est connu d'avance.

Il existe un moyen d'empêcher la divulgation des renseignements électoraux: c'est d'imposer une interdiction semblable aux réseaux à antenne collective. Nous ne pouvons certes pas contrôler les services de nouvelles des États-Unis. Si les résultats d'une élection dans les provinces atlantiques sont diffusés par les réseaux américains, projetés dans le Montana ou Washington pour être recueillis par les spectateurs de la télévision canadienne, toute la manœuvre est alors inutile. Mais j'affirme qu'au Canada, l'on devrait imposer non seulement le black-out des nouvelles diffusées par les deux principaux systèmes de radiodiffusion durant les heures de scrutin, mais également de celles que diffusent les réseaux de télévision par câble. Il faudrait ne rien épargner pour empêcher que les nouvelles ne parviennent, vers le sud, aux réseaux des États-

[L'hon. M. Lambert.]

Unis, qui pourraient les donner en primeur au nord des États-Unis, d'où elles seraient aisément captées par les spectateurs canadiens, dont les appareils reçoivent les signaux de télévision des États-Unis.

• (5.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, j'espère que ce projet de résolution sera adopté et que, en temps utile, le comité nous proposera un bon nombre de changements, y compris le vote dans les hôpitaux et dans les services armés, notamment outre-mer. Il pourrait aussi songer aux particuliers qui voyagent à l'étranger et aux fonctionnaires postés à l'étranger en raison de leurs attributions. Tous devraient avoir le droit de vote. Je le sais, l'application du régime ne serait pas facile, mais avec un peu d'ingéniosité, on pourrait agir et permettre aux intéressés de déposer leurs bulletins sans qu'on puisse catégoriser ceux-ci.

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):

Monsieur l'Orateur, dans quelques instants je soulèverai certains points qui, à mon avis, devraient intéresser le comité. Il faudrait élargir au maximum l'électorat.

Mon honorable collègue a déclaré que notre personnel du service extérieur devrait avoir enfin son mot à dire dans les affaires du pays. Pourtant, lors d'un voyage que je viens de terminer en Inde et au Ceylan, l'attaché militaire dans les bureaux du haut commissariat avait le privilège de voter aux élections fédérales tandis que les troisièmes secrétaires ne l'avaient pas. Il semblerait que tout comité raisonnable de la Chambre des communes devrait pouvoir régler promptement ce problème.

Je tiens à signaler que le système des bureaux de scrutin ne convient pas toujours aux malades ou à ceux qui ne peuvent facilement se déplacer, ou encore aux paraplégiques qui trouvent difficile de se rendre à la plupart des bureaux et impossible de se rendre à d'autres. Il y a deux approches à ce problème. D'abord, je propose un régime semblable à celui qu'on pratique en Nouvelle-Écosse, celui de la voix de transfert. Le comité aurait intérêt, je pense, à examiner la pratique en usage en Nouvelle-Écosse. Elle est bien meilleure que la pratique fédérale. Deuxièmement, un bureau de scrutin spécial situé dans un endroit commode d'accès devrait être installé dans chaque circonscription pour les gens qui se déplacent en automobile ou en ambulance. On devrait permettre à ces gens de déposer leur bulletin de vote à l'extérieur au lieu de les torturer en les forçant à monter un escalier étroit et à donner leur suffrage dans un isoloir étroit.